



Attestation d'exposition Témoignage d'un médecin du travail

Dr Anne-Catherine RUFF
Dr Valérie SCHACH
Alsace Santé Travail 67



Présentation de l'entreprise

- Secteur de l'imprimerie

- Années 60 : >700 salariés
- 2001 : 240 salariés

- Ateliers

- Typographie -> 1975
- Offset -> 2002
- Héliogravure

- 2001 à 2006 : succession de

- 2 directeurs d'usine
- 3 DRH
- 5 infirmières
- Présence d'un ingénieur de sécurité, recrutement d'un assistant sécurité-environnement



Suivi des salariés

- Service autonome -> 1990
- Service inter-entreprises
 - Succession de deux médecins
 - Prise de fonction en 2001




Contexte médico-professionnel

- Mise à jour de l'inventaire et des FDS
- Repérage des CMR 1 et 2, hiérarchisation du risque chimique
- 2004 : leucémie reconnue en MP (benzène)
- Décision de la mise en place du suivi post-professionnel pour
 - Benzène
 - Acide chromique



Suivi post-professionnel : oui, mais !!

- 
- CPAM : lui fournir les preuves de la contamination du toluène par du benzène
 - Qui inclure dans ce suivi ?
 - Remonter jusqu'à quelle époque ?



Suivi post-professionnel : oui, mais !!

- **Entreprise :**

- **Information du DRH**
 - Sur le suivi post-professionnel
 - Sur les décrets de 2001 (CMR) et 2003 (ACD)
- **Récupérer les informations nécessaires**
 - Liste des salariés sortis depuis 2001
 - Fiches individuelles d'exposition : travail confié à l'infirmière... qui est partie peu après



Contexte social

- Fin 2005 : annonce de restructuration
 - Nouveau DRH
 - Nouvel ingénieur sécurité
- Mars 2006 : annonce de la fermeture du site 3 mois plus tard -> nécessité de rédiger les attestations d'exposition
- Mutation du directeur, reste à 20%
- Nouvelle infirmière (sans expérience en milieu de travail) à 50%
- Salariés en difficulté



Problématique

- FDS : Comment identifier les composants des produits anciens (années 60) ? Comment apprécier les expositions antérieures ?
- Modèle d'attestation d'exposition ? Que mettre dans le volet médical ?
- Qui fait quoi ? Cosigner le volet exposition avec l'employeur : quelle est la part de responsabilité de chacun ?
- A partir de quel niveau de preuve tenir compte d'une exposition ancienne ? En cas de doute, SPP ou pas ?



Problématique

- Faut-il inquiéter des retraités tranquilles ?
- Comment retracer le cursus professionnel de 200 salariés, ayant travaillé dans 4 ateliers, à différents postes avec de nombreux produits différents ?
- Comment exploiter d'anciens dossiers médicaux ?
- Comment informer les salariés de la finalité et de l'emploi de ces attestations ?
- Comment expliquer un travail colossal à des acteurs peu motivés et connaissant peu l'entreprise ?



Prise de contacts avec

- Le directeur d'AST67 pour une réorganisation de l'activité du médecin (aux dépends des autres entreprises), demande de moyens pluridisciplinaires
- Conseils juridiques (CISME, MIRTMO)
- Ingénieurs chimistes (CRAM, INRS)
- Le médecin référent en toxicologie d'AST67
- L'entreprise (DRH, ingénieur sécurité, CE)
- Un médecin du travail ayant eu une expérience similaire
- Les autres médecins du travail du groupe



Cursus professionnel

- Questionnaire rempli par les salariés avec l'aide de l'infirmière
- Pas de traçabilité informatisée dans l'entreprise
 - des cursus professionnels,
 - des produits pour les postes anciens



Établissement des attestations

- 2 réunions MIRTMO, infirmière, DRH, ingénieur-sécurité, responsable-environnement, médecin du travail
- Historique des produits/matrices emploi-exposition :
 - Recherche par l'employeur (recensement très difficile)
 - Recherche par le médecin
 - Anciennes FDS avec tous les problèmes de manque de précision -> nouvelle problématique : les amines aromatiques, les huiles minérales...
 - Entretiens individuels avec les « anciens »
 - Utilisation du logiciel interne au service pour le repérage des CMR et ACD nécessitant un SPP



Établissement des attestations

- Volet employeur :

- Rempli par l'infirmière
- Corrélation cursus-atelier-poste-produits avec 4 périodes différentes
 - 1987 : arrêt de l'expo au chrome
 - 1991 : arrêt de l'expo au benzène
 - 1994 : huiles minérales non cancérogènes (hautement raffinées)
- Recherche des salariés sortis depuis 2001 (adresse actualisée...)

- Volet médical :

- >200 dossiers dont certains de plus de 40 ans

Attestation d'exposition

Volet Exposition

NOM	PRENOM	Adresse	N° S.S.
ETABLISSEMENT (Nom, Adresse, n° SIRET)		MEDECIN DU TRAVAIL Dr Anne-Catherine RUFF 12 rue Jean Monnet 67201 ECKBOLSHEIM Tél : 03-88-78-03-80	

Service	Poste de travail	Début	Fin	Affectation à des travaux exposant à
Hélio		1987	1992	Voir fiche hélio I
Offset	Auxiliaire	1992	2001	Voir fiche offset II
Hélio	Receveur	2001	2006	Voir fiche hélio II

Mesures de prévention :

Aspiration sur les machines avec ventilation et flux d'air forcé –
capotage de machine EPI : masque poussière, vapeurs organiques et
acides – gants solvants acides – lunettes – combinaison =,
sensibilisation au port des EPI.

Le Médecin du Travail
(date, signature)

Le Chef d'Entreprise
(date, signature)



Fiche Hélios I

-
-
-
-
- **CMR**

Benzène contenu dans le toluène

- **ACD**

- Xylène

- Toluène

- Encres

- Pigments (amines aliphatiques, noir de carbone)



Fiche Hélios II

- ACD

- Toluène
- Xylène
- Encres
- Pigments (amines aliphatiques, noir de carbone)



Fiche Offset II

-
-
-
-
- ACD

- Toluène
- Xylène
- Hydrocarbure aliphatique
- White spirit
- Encres
- Pigments
- Alcool isopropylique

Attestation d'exposition

Volet Médical

NOM – PRENOM : **** *

Date de naissance : **/**/1955

Salarié de l'Entreprise : ****

Suivi médical (début, fin) : 1971-2006

1 - Dates et constatations lors de ce suivi médical :

1993 : épicondylite gauche

A. T. 1995 : bursite du genou droit

A. T. 2002 : entorse genou droit

2005 : bilan cardio : RAS

2 - Examens complémentaires effectués dans le cadre de la surveillance du risque :

1 bandelette urinaire annuelle : RAS

1 prise de sang annuelle (NFS, plaquettes, GGT, créatinine) : RAS

RP 1972, 1973, 1974, 18.09.2003, 01.06.2006 : RAS

3. - Dates et constatations du dernier examen médical avant la fin de l'exposition :

24.01.2006 : examen clinique sans particularité



4 – Tout autre renseignement que le médecin du travail juge utile de fournir :

● ● ● ●

Suivi post-professionnel exposition Benzène :

examen clinique tous les 2 ans

NFS, plaquettes tous les 2 ans

Suivi post-professionnel exposition Chrome :

examen clinique tous les 2 ans

RP tous les 2 ans

Suivi post-professionnel exposition huiles minérales :

consultation dermatologique tous les 2 ans

Vu le secteur d'activité, la présence d'amines aromatiques dans des produits utilisés par le passé, est possible : par mesure de précaution, on peut instaurer une surveillance urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives complétée selon le résultat d'une cytologie urinaire, tous les 2 ans.


Fait à Strasbourg, le 04 septembre 2006

Anne – Catherine RUFF

Médecin du travail ***** depuis 2001



Communication

- 
- Courrier d'information pour les salariés recevant l'attestation d'exposition
 - Attestation d'exposition envoyée en A/R
 - Courrier d'information pour le CE



Conclusion

- Travail très chronophage
- Intérêt d'une traçabilité *a priori...*
 - Liste actualisée*
 - Fiche d'exposition*
 - Attestation au départ de l'entreprise*

Ce qui est d'ailleurs en train de se faire sur d'autres sites